

portant ratification des Accords de Coopération
Franco-Béninoise signés à COTONOU le 27 Février
1975 -

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT, CHEF DU GOUVERNEMENT,
PRESIDENT DU COMITE CENTRAL DU PARTI
DE LA REVOLUTION POPULAIRE DU BENIN

- VU la Proclamation du 26 Octobre 1972 ;
VU le Décret n° 76-26 du 30 Janvier 1976 portant formation du Gouvernement ;
VU le Décret n° 76-46 du 19 Février 1976, déterminant les Services Rattachés à la Présidence de la République et fixant les attributions des membres du Gouvernement ;
VU les accords de coopération entre la République Française et la République Populaire du Bénin signés à COTONOU le 27 février 1975 ;

SUR proposition du Ministre des Affaires Etrangères et de la Coopération
Le Conseil des Ministres entendu,

O R D O N N E :

ARTICLE 1er : Sont ratifiés les Accords de Coopération franco-béninoise signés à COTONOU, le 27 Février 1975 et dont les textes y relatifs seront publiés au Journal Officiel.

ARTICLE 2 : La présente Ordonnance sera exécutée comme Loi de l'Etat.

Fait à COTONOU, le 16 Avril 1976

Par le Président de la République
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement,

Lieutenant-Colonel Mathieu KEREKOU

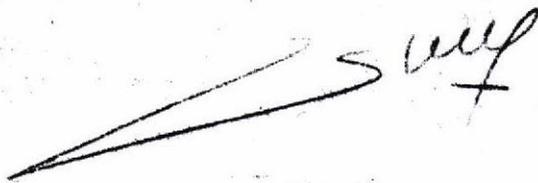
Le Ministre des Affaires Etrangères
et de la Coopération,

Le Ministre des Finances

Chef de Bataillon Michel ALLADAYE

Intendant Militaire de 3° classe
Isidore AMOUSSOU

Le Ministre de l'Enseignement du
Premier Degré



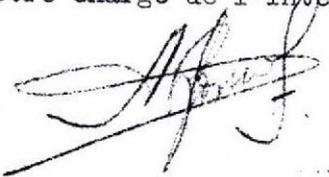
Chef d'Escadron Vincent GUEZODJE

Garde des Sceaux, Ministre de la
Justice, de la Législation et des
Affaires Sociales



Capitaine Mériba DJIBRIL

P. Le Ministre des Transports absent,
Le Ministre chargé de l'intérim;



Capitaine Augustin HONVOH

Le Ministre de l'Industrie et de
l'Artisanat



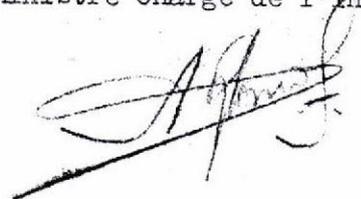
Lieutenant-Colonel Barthélémy CHOUENS

Le Ministre du Développement Rural
et de l'Action Coopérative,



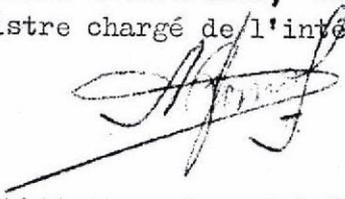
Lieutenant Philippe AKPO

P. Le Ministre du Commerce et du
Tourisme, absent,
Le Ministre chargé de l'intérim,



Capitaine Augustin HONVOH

P. Le Ministre Délégué auprès du Président
de la République, Chargé du Plan de la
Statistique et de la Coopération des
Aides Extérieures, absent,
Le Ministre chargé de l'intérim,



Capitaine Augustin HONVOH